



Des victimes mieux prises en charge

Le soutien aux associations d'aide aux victimes

La France bénéficie depuis 1983 d'un réseau d'associations d'aide aux victimes présentes sur tout le territoire, fédérées au sein de l'INAVEM et soutenues par le ministère de la Justice et d'autres partenaires locaux et nationaux. Ces associations ont accueilli en 2012 environ **300 000 personnes** pour les informer de leurs droits et des procédures et leur proposer une écoute et un accompagnement personnalisé.

● En 2013, le budget de soutien à ces associations a été augmenté de 25 % par rapport à l'année précédente et s'élève à 12,8 M€ (13,7M€ en 2014).

FOCUS

DISPOSITIF FEMMES EN TRÈS GRAND DANGER

Ce téléphone, doté d'un système d'appel direct, permet à des femmes victimes de violences d'être rapidement secourues dans un temps très court, moins de 10 minutes, grâce à une plateforme de régulation chargée d'évaluer le danger, et de mobiliser immédiatement les secours.

Après son expérimentation dans 4 départements (Seine-Saint-Denis, Bas-Rhin, Paris et Val-d'Oise), un marché national a été lancé pour permettre la généralisation sur tout le territoire du service «Téléphone grand danger» pour les femmes victimes de violences.